Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20261109-20261105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOYAL-PONTIVY

Date de la séance : 09 novembre 2026
Date de la convocation : 30 octobre 2026
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 25 Absents : 2 Pouvoirs : 2
Date d'affichage : 13 novembre 2026

Le 09 novembre deux mil vingt-six, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence **Monsieur** Lionel ROPERT, **Maire**

Étaient présents : M. Lionel **ROPERT**, Maire, M. Henri **DOMBROWSKI**, Mme Sylvie **GASCHARD**, M. Dominique **QUÉRO**, Mme Claudine **LE GARGASSON**, M. Laurent **NICOLAS**, Mme Michelle **LE DOUGET**, M. Louis **CADIC**, M. Christian **LE TENNIER**, M. Yannick **LEVEQUE**, , Mme Valérie **LE MOIGNIC**, M. Philippe **LE CORNEC**, M. Erwan **ROYER**, Mme Gwénaëlle **AMIAUX**, M. Jean-François **LE BOUQUIN**, , Mme Stéphanie **GUIDARD**, Mme Lydie **LE BRAS**, Mme Rachel **DUQUESNEL**, M. Frédéric **QUILLERÉ**, M. Jean-Michel **GLON**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, Mme Emmanuelle **BÉGASSE**, Mme Jennifer **LE GOUGE**, M. Guillaume **DUVAL**.

Absents excusés : Mme Corinne **CONAN,** Mme Angélique **PUTOIS**

Pouvoir : Mme Corinne **CONAN donne pourvoir à M. Louis CADIC**
Mme Angélique **PUTOIS donne pouvoir à M. Dominique QUÉRO**

Monsieur Philippe LE CORNEC est désigné secrétaire de séance.

Attribution de chèques cadeaux au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année 2026

2026-11-05

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315),

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),

Considérant la volonté de la collectivité de mener une action sociale en faveur de son personnel et de le remercier pour son investissement tout au long de l'année,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de définir les modalités d'attribution de chèques-cadeaux aux agents de la collectivité pour les fêtes de fin d'année.

Considérant la proposition d'attribuer un chèque cadeau de 50 € à l'occasion des fêtes de fin d'année aux agents afin de les remercier pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité, selon les critères suivants :

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601519-20261109-20261105-DE

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER l'attribution des chèques cadeaux pour l'ensemble du personnel communal de la commune de NOYAL-PONTIVY, fonctionnaires et contractuels en poste au sein de la collectivité au 1er décembre 2026, pour un montant de 50 €, à valoir chez les commerçants de la commune,

- FIXER les critères des agents bénéficiaires comme suit :
  - être en position d'activité ou en congé parental de moins de 6 mois
  - être fonctionnaire titulaire ou stagiaire
  - être contractuel sur un poste permanent de droit public
  - être contractuel de droit public depuis plus de 6 mois
  - être présent dans les effectifs de la collectivité au moment de la remise du chèque cadeau

- DIRE que les crédits sont prévus et inscrits au budget

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : /
Se sont abstenus : /

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Secrétaire

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Maire